

*Article 21 du Règlement*

décision favorable aux travailleurs, aux employeurs et aux syndicats.

\* \* \*

[Traduction]

**LE GRAIN****LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ—L'INOBSERVATION PAR LE GOUVERNEMENT**

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que le gouvernement enfreint la loi depuis novembre 1978, se comportant comme si la loi sur le double prix du blé avait été abrogée cette année-là. Cette loi a été adoptée afin de protéger le consommateur et le producteur contre les fluctuations du marché mondial, mais, depuis novembre 1978, le gouvernement fait comme si la loi sur le double prix du blé n'existait pas. A l'époque, parce que le gouvernement ne respectait pas la loi, les meuniers canadiens ont payé la farine plus cher, ce qui a entraîné une augmentation du prix du pain.

Si n'importe quel autre groupe de Canadiens ou un particulier avait été traité de cette façon, le gouvernement se serait retrouvé devant les tribunaux. Malheureusement, tous les consommateurs canadiens ont été lésés, car ils n'ont pris aucune mesure—par des poursuites collectives ou autrement—pour entamer des poursuites contre le gouvernement ou lui demander de se justifier.

A mon sens, le gouvernement devrait se montrer plus respectueux de l'ordre établi et commencer par obéir à ses propres lois en accordant la priorité au projet de loi S-6, dont le comité est saisi et qui vise à abroger la loi sur le double prix du blé, ou il devrait s'en tenir aux dispositions de cette loi.

\* \* \*

[Français]

**L'AÉRONAUTIQUE****LES DOSSIERS QUEBÉCAIR ET RÉGIONNAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. André Maltais (Manicouagan):** Madame le Président, vous connaissez sans doute l'étendue du territoire de Manicouagan de même que les difficultés qui touchent à l'aéronautique. Alors, j'aimerais demander au ministre des Transports (M. Pepin) de bien vouloir, à ce stade-ci, faire la lumière sur le dossier Québécois, puisque tous les gens de la région de la Côte-Nord, comme ceux de la région de l'Est du Canada, demandent qu'au niveau de Québécois, de même qu'à celui d'Air Canada, on puisse en arriver à une entente le plus rapidement possible, et cela dans le but de venir en aide aux personnes qui utilisent les services de la Québécois et de s'assurer que le personnel de la Québécois puisse être rapidement intégré dans la négociation pour que la sécurité au niveau des emplois puisse être véritablement confirmée.

Je crois, madame le Président, que ce dossier est très important et que la Chambre se doit d'être mise au courant de tout l'ensemble du dossier Québécois et à ce chapitre-là, j'insiste pour que le dossier Régional soit aussi vraiment impliqué dans la négociation, puisque tout ce dossier couvre la partie de Sept-Îles à Blanc-Sablon, de même que de Sept-Îles aux Îles-de-la-Madeleine.

Alors, j'espère que le ministre des Transports du Canada pourra prendre avis de cette proposition afin que, dans la région de Québec ou de Montréal, on puisse très rapidement faire le point sur ce dossier qui est capital dans les villes nordiques et partout sur la Côte-Nord et dans l'Est du Canada.

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST****ON RÉCLAME LE RETRAIT**

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, en 1973, à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, à Calgary, le premier ministre (M. Trudeau) terminait ainsi son discours: «... ce que veut l'Ouest, c'est une juste part des choses: l'élargissement des choix et des perspectives sur son territoire même et la chance de bâtir son avenir au sein d'un Canada plus fort et plus prospère».

Rien de plus juste, monsieur le premier ministre! Mais pourquoi alors ne pas nous laisser faire ce que vous avez dit? Pourquoi essayez-vous, vous et votre gouvernement, d'entraver les progrès de l'agriculture de l'Ouest par le projet de loi C-155? Comment se fait-il que vos actes ne soient pas conformes à vos propos? Votre programme énergétique national n'a réussi qu'à détruire notre industrie pétrolière et gazière—votre projet de loi C-155, s'il est adopté tel qu'il est, forcera chaque agriculteur à livrer lui-même ses céréales aux éleveurs. Il perdra sa liberté de choix.

● (1410)

Sous le gouvernement de ce premier ministre, nous avons vu notre production de bétail passer à l'Est, nos abattoirs fermer, les forages pétroliers et gaziers cesser. Les recommandations de Gilson nous avaient donné un peu d'espoir. «Les 50 p. 100 de Gilson» que proposait le ministre l'avaient quelque peu assombri, et le projet de loi C-155, imposé par le premier ministre (M. Trudeau) et le caucus libéral du Québec, a anéanti tout espoir.

Le premier ministre, si sa déclaration de Calgary n'était pas que vaines paroles, doit retirer le projet de loi C-155, revenir aux recommandations de Gilson, ou mieux encore, à la solution proposée par le député de Végréville (M. Mazankowski). Nous devons avoir la liberté de choix. Il ne faut pas nous faire le boniment pour ensuite nous lier les mains.